

Délibération n°2022-12-159

Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Rapport d'activité 2021 du Syndicat des Eaux du Bas Léon

L'an deux mil vingt-deux, le 13 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Commana, salle des fêtes, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Avaient donné
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. THEPAUT Jean-Jacques à Mme GUILLERM Babeth
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent M. BRETON Jean-Pierre

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme QUERE Patricia

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La compétence GEMAPi (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques – protection des inondations) a été formalisée par le législateur en 2018, prévoyant un exercice obligatoire des compétences nouvellement créées par les EPCI à fiscalité propre.

La Communauté de communes du Pays de Landivisiau est ainsi devenue compétente en Gema et a transféré ce volet de la compétence au Syndicat de bassin du Bas Léon, pour le bassin versant de la Flèche intéressant les communes de Plouneventer, Saint Derrien, Saint Servais, Bodilis, Plougar et Saint-Vougay. Le volet animation du Sage du Bas Léon est également porté par le syndicat.

Le syndicat du Bas Léon exerce en sus des compétences précitées :

- L'alimentation en eau potable,
- La lutte contre les pollutions, la protection et la préservation des eaux superficielles et souterraines,
- La mise en place de dispositifs de surveillance des eaux et des milieux aquatiques.

La présente note synthétise les actions menées sur ces différentes thématiques au titre de l'année 2021, ainsi que le bilan financier associé.

Aspects techniques :

Compétence eau potable :

En 2021, le syndicat a produit, à partir de la prise d'eau de l'Aber Wrac'h située à Kernilis, 3,5 M m³ pour 100 000 habitants avec un rendement de réseau de 98 %. Le tarif appliqué aux 5 membres concernés par la compétence « production transport » (hors CCPL non concernée par cette compétence pour son territoire) s'élève à 0,4195 € HT / m³.

L'année 2021 a été marquée par la passation d'un avenant au contrat de CSP avec Suez relatif à l'arrêt de la dénitrification de l'usine de Kerlouron suite à l'amélioration de la qualité de l'eau au droit de la prise d'eau de l'usine, et la mise en œuvre d'un plan d'action « métabolites » faisant suite au classement ANSES de l'esa métolachlore comme métabolite pertinent.

La modernisation de l'usine de Kerlouron a été à l'origine d'une étude de traitement et valorisation des boues dont le tonnage a augmenté et la composition a été modifiée (MOE : 90 k€ TTC).

Enfin l'étude de désenvasement des réserves d'eau brute et le remplacement d'équipements hydrauliques ont complété les actions menées sur cette thématique, avec un marché de MOE d'un montant de 95 k€ TTC.

Suivi de la qualité de l'eau :

Des campagnes d'analyse sur les eaux souterraines (puits et forages) en amont de la prise d'eau du bassin versant de l'Aber Wrac'h ont été menées en 2021, particulièrement sur les paramètres nitrates et pesticides, avec une tendance à la baisse confirmée depuis 2006.

Milieux aquatiques :

La continuité écologique constitue un axe de travail important pour le syndicat, avec en 2021 des actions sur le ruisseau de Kernilis (préparation du dossier de restauration), le ruisseau du Creyer au Folgoët et de Kerallec à Ploudaniel (fin des travaux). L'entretien de la rivière vient compléter le dispositif.

Les actions sur le bocage ont quant à elles portées sur des travaux de plantations et talutages sur 9,7 km, la plantation d'arbres et arbustes (6 477) et la participation à la démarche « végétal local ».

Sage :

Le syndicat intervient sur le périmètre du SAGE fixé par arrêté préfectoral de 2017 et réalise dans ce cadre :

- des actions relatives à l'animation / coordination auprès des collectivités, particuliers et agriculteurs ;
- l'accompagnement, la communication et la sensibilisation, notamment auprès des usagers et des scolaires (7 écoles accompagnées en 2021) sur les problématiques en lien avec le Sage ;
- Le suivi de la démarche 0 phyto constitue également un axe de travail pluriannuel (39 communes ont atteint l'objectif sur les 50 suivies) ;
- La mise en œuvre des programmes de restauration et entretien des cours d'eau, ainsi que le suivi des rivières et des pollutions éventuelles ;
- Le suivi qualité des cours d'eau côtiers et des eaux souterraines (pesticides et nitrates).

L'amélioration de la qualité bactériologique est visée à travers le suivi des schémas directeurs des EPCI membres et le suivi de l'étude de profil de pêche sur les zones conchylicoles de l'Aber Wrac'h et Benoît notamment.

Aspects financiers :

L'exercice budgétaire 2021 fait état des résultats suivants :

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	1 451 265	1 040 892
Investissement	3 522 362	2 942 813

A noter que le volet relatif à l'animation du Sage pèse pour 23 % dans les dépenses de fonctionnement, tandis que la Gema représente 2 % des dépenses d'investissement.

L'année 2021 est également marquée par une forte augmentation de la capacité d'autofinancement liée à la diminution des dépenses de fonctionnement, suite à l'arrêt de la prestation de service de traitement des boues de STEP exercée par le syndicat pour le compte de ses membres (arrêt prestation en 2020).

Vu la loi « 3DS » n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu la Loi « Notre » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la Loi « Maptam » n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-39, L.2224-5 et L.1411-13 ;

Vu le Code de l'Environnement, en particulier son article L.211-7 (items 1, 2, 5 et 8) ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon Trégor ;

Vu le rapport d'activité 2021 transmis par le Syndicat des Eaux du Bas Léon, au titre des compétences transférées Gemapi et animation du Sage ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau en vigueur ;

Vu la commission environnement en date du 29 novembre 2022 ;

Vu la conférence des maires en date du 6 décembre 2022 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire :

- **Prend acte du rapport annuel 2021 du Syndicat des Eaux du Bas Léon pour l'exercice de la compétence Gema et Animation du Sage Léon Trégor sur les communes de Plouneventer, Saint-Derrien, Saint-Servais, Bodilis, Plougar et Saint-Vougay, membres de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.**
- **Dit que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 16 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,
Patricia QUERE.



Le Président,
Henri BILLON.



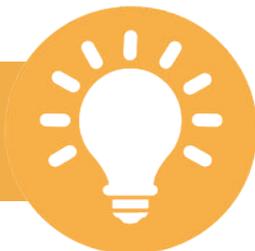
Syndicat des Eaux du Bas-Léon

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 029-242900751-20221216-2022_12_159-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



SOMMAIRE

Le mot de la Présidente..... p.3

Les instances p.4

Eau potable p.5

- Production & transport p.5
- Contrat de DSP p.6
- Travaux interconnexion p.6
- Études p.7
- Suivi de la qualité de l'eau p.8
- Accompagnement agricole p.8
- Milieux aquatiques p.9
- Bocage p.9

SAGE du Bas-Léon p.10

- Commissions thématiques p.11
- Accompagnement, sensibilisation p.11
- Actions agricoles p.12
- Milieux aquatiques / SAGE p.12
- Suivi qualité de l'eau p.13
- Études p.13
- Communication p.14
- Appel à projet p.14

Ressources p.15

Ressources humaines p.15

Ressources financières p.16

Supports et parutions p.18

Coopération internationale p.18

Glossaire p.19

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Arrêt de la dénitruration
au 1er juillet 2021

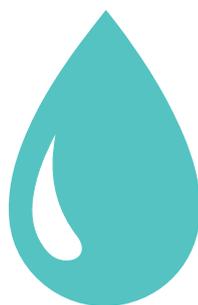
Succès des sorties terrain :
commissions SAGE, Bocage
et biodiversité, déambulations
flore sauvage

1er concours agricole
« Agroforesterie &
bocage »

Début des travaux
d'interconnexion entre
Milizac et Lanrivour

Mise à jour du
tableau de
bord du SAGE
du Bas-Léon

Présidente du Syndicat des Eaux
devenue membre du Conseil
d'administration de l'Agence de
l'Eau Loire Bretagne



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le SEBL, véritable outil collectif au service de 135 000 habitants

C'est avec plaisir que je vous présente la synthèse des actions et des projets portés en 2021 par notre Syndicat des Eaux du Bas-Léon.

Malgré un contexte sanitaire contraignant, grâce à l'engagement sans faille des agents et des élus, nos missions ont été assurées.

Ce rapport d'activités illustre la diversité de nos actions, toutes orientées vers une gestion pérenne de l'eau. Notre volonté est d'accompagner le territoire du Bas-Léon dans sa transition vers des usages et des pratiques durables.

Sécuriser l'alimentation en eau potable, préserver et pérenniser les ressources en eau, prendre en compte l'importance de la biodiversité, des trames verte et bleue (...) font partie des projets engagés en 2021, en cohérence avec les enjeux de notre mandat.

Quelques exemples en ce sens :

- lancement des études de maîtrise d'œuvre pour définir une filière pérenne de gestion des boues produites par l'usine de Kerlouron,
- lancement des études de maîtrise d'œuvre pour retirer les vases des étangs d'eau brute et remplacer des équipements hydrauliques,
- plantation de près de 6 500 arbres et arbustes dans le cadre du Programme Breizh-Bocage,
- sensibilisation de 600 élèves du Bas-Léon à la protection de l'eau via un spectacle pédagogique,
- accompagnements sur des projets majeurs pour le territoire : diagnostics sur les captages prioritaires, études et travaux de restauration de la continuité écologique...

- organisation de 4 commissions thématiques au cours desquelles les nouveaux élus et les représentants socio-économiques ont pu saisir les enjeux de l'eau à l'échelle du SAGE du Bas-Léon et partager leurs expériences,
- étude innovante pour définir le « parcours de l'eau » et déterminer les parcelles les plus soumises à l'érosion du sol et les plus contributrices à la dégradation de la qualité de l'eau : les données sont mises à disposition des EPCI et communes et serviront pour développer des aménagements adéquats (bocage...).

Le travail accompli au service du territoire du Bas-Léon est le résultat d'une coopération efficace entre élus et services du Syndicat et les collectivités adhérentes.

Mes remerciements s'adressent également aux agents du Syndicat pour leur professionnalisme et leur implication.

Bonne lecture.

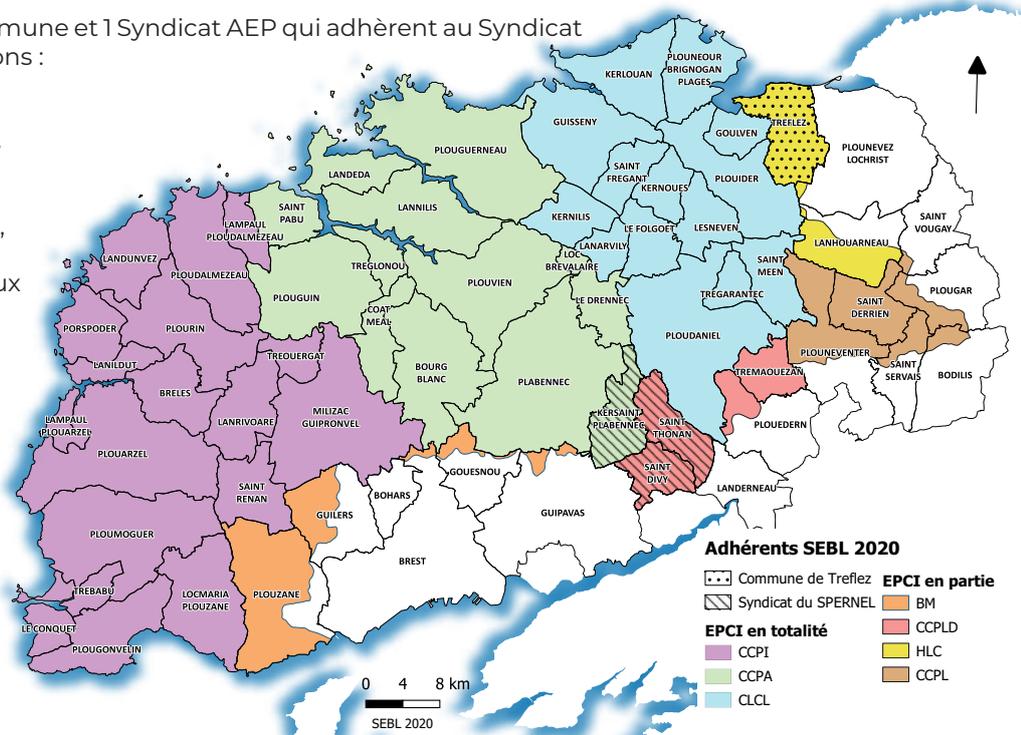
Marguerite LAMOUR



1 LES INSTANCES

7 communautés de communes, 1 commune et 1 Syndicat AEP qui adhèrent au Syndicat des Eaux pour une ou plusieurs missions :

- l'alimentation en eau potable,
- l'animation du SAGE du Bas-Léon,
- la lutte contre les pollutions, la protection et la préservation des eaux superficielles et souterraines,
- la mise en place de dispositifs de surveillance des eaux et des milieux aquatiques,
- la gestion des milieux aquatiques.



2021
en chiffres

- 5 commissions permanentes
- 5 réunions de bureau
- 5 comités syndicaux et 47 délibérations
- 2 réunions de la Commission Délégation de Service Public

BUREAU



Présidente :
Marguerite LAMOUR



Lucien KEREBEL
CCPI

3 Vice-Présidents :



Christophe BÈLE
1er Vice-Président en charge des milieux aquatiques et littoraux



Guy TALOC
2ème Vice-Président en charge de l'eau potable



Marie-Annick CRÉAC'HCAEC
CCPA



René PAUGAM
CLCL



Gilles MOUNIER,
3ème Vice Président en charge des espaces terrestres



Anne BESCOND
HLC



Bernard BRIANT
CCPI



Christophe COLIN
CCPI



Stéphane CORRE
CCPI



Yves ROBIN
CCPI



André TALARMIN
CCPI



Daniel GODEC
CCPA



Nadège HAVET
CCPA



Olivier LE FUR
CCPA



Olivier MARZIN
CCPA



Jean-François TREGUER
CCPA



Pascal CORNIC
CLCL



Michel TANNÉ
CLCL



Jean JEZEQUEL
CCPL



François-Xavier IMBERDIS
CLCL



Thierry GAUDEC
Treflez



Chantal SOUDON
CCPLD



Marc JEZEQUEL
Syndicat du Spernel



Véfa KERGUILLEC
BM

MEMBRES

2 EAU POTABLE

Le Syndicat a pour mission de garantir, aux collectivités adhérentes au titre de la production et du transport d'eau potable, la qualité, la continuité et la pérennité de l'approvisionnement en eau potable. L'exploitation de la prise d'eau de l'Aber Wrac'h, à Kernilis, permet de renforcer les productions locales existantes, en palliant une quantité ou une qualité d'eau insuffisante et, en assurant la sécurité d'approvisionnement en cas d'incident (panne, pollution, travaux de maintenance,...).



PRODUCTION & TRANSPORT

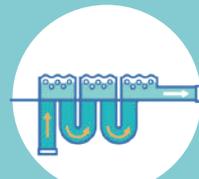
- 5 membres au titre de l'AEP :
 - Commune de Tréfleze,
 - Syndicat des Eaux du Spernel,
 - Communauté Lesneven-Côte des Légendes,
 - Communauté de Communes du Pays des Abers,
 - Pays d'Iroise Communauté.
- 39 points de fourniture, dont 32 réservoirs, alimentés en eau potable,
- 175 km de réseau de transport



2021
en chiffres



100 000 habitants concernés par la fourniture d'eau



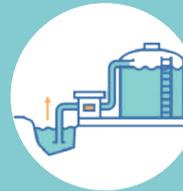
98 % de rendement du réseau



0,4195 € HT le m³ d'eau livré aux adhérents par SUEZ



100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques



3 588 762 m³ produits à l'usine & 681 881 m³ importés



CONTRAT DE DSP

L'usine d'eau potable du Syndicat est gérée par Délégation de Service Public par SUEZ. Cette DSP court sur la période 2017 - 2028.

En 2021, deux avenants sont venus abonder le contrat :

1. AVENANT n°3 / DÉNITRATATION

- arrêt de l'étape de dénitrification, considérant l'amélioration globale de la qualité de l'eau à la prise d'eau et dans les captages communaux,
- ajustement des charges liées à l'extension et aux travaux de l'usine,
- baisse de 10% du tarif applicable au 1er juillet 2021, lié à la baisse des consommations de réactifs nécessaires à la dénitrification.

2. AVENANT n°4 / MÉTABOLITES DE PESTICIDES

- mise en place d'un suivi renforcé des métabolites de pesticides, avec prise d'effet au 1er janvier 2022 pour une durée de 2 ans,
- création d'un compte spécial «traitement des métabolites de pesticides» et établissement d'un bordereau de prix spécifique,
- introduction, en complément du tarif de base, d'une part proportionnelle à la consommation pour financer le suivi renforcé : PSR* provisoire 2022 = 0.0522 € HT/m³.

*PSR = Protocole de Suivi Renforcé



INFO + : suite aux travaux de modernisation de l'usine (2019) : suivi de la levée des réserves et fin de la garantie du parfait achèvement.

ZOOM SUR...

Suite au classement des métabolites pertinents par l'ANSES et la mise en place d'un suivi particulier par l'ARS, une molécule pose aujourd'hui problème sur le Bas-Léon : **il s'agit de l'ESA-Métolachlore**, issue de la dégradation du S métolachlore (désherbant maïs homologué et autorisé pour les usages agricoles).

En complément de la mise en pace du suivi renforcé :

- un groupe technique de travail «Bas-Léon» avec les EPCI a été mis en place en 2021 (en plus de la participation au groupe départemental),
- ainsi qu'une réflexion sur l'optimisation nécessaire du traitement à l'usine,
- un document informatif de la situation a également été préparé pour une diffusion début 2022 auprès des référents «eau potable» et élus du territoire.

Le Plan d'actions « métabolites »



TRAVAUX INTERCONNEXION



Après les phases d'études de maîtrise d'œuvre conduites entre 2018 et 2020, l'année 2021 a marqué le lancement de la phase de travaux dès février. Les entreprises retenues pour chacun des lots (entreprise Kerleroux pour le lot « canalisations », et le groupement Feljas et Masson/ Angevin pour le lot « stations de pompage ») ont procédé à la réalisation des travaux de :

- pose des 6,4 km de canalisations entre Milizac et Lanrivoaré,
- construction du nouveau local technique de

pompage situé à Kersaliou (Milizac- Guipronvel), remplacement du groupe de pompage et des équipements électriques associés situés à l'usine de Kerlouron, ainsi qu'au renforcement du réseau de refoulement en sortie d'usine.

Côté finances :

Dépenses réalisées au 31/12/2021 : 3 118 891 €
Recettes prévisionnelles : 1 379 132 € dont
768 000 € perçus au 31/12/2021

◦ Filière de traitement et valorisation des boues produites par l'usine de Kerlouron

Les travaux de modernisation de l'usine réalisés sur le processus de traitement de l'eau (en 2019) **ont eu une incidence sur la production de boues issues du traitement** :

- les volumes de boues produits étant plus importants, le remplissage des deux lagunes de stockage et de décantation est plus rapide. Face à la diminution de leur autonomie, leur curage est donc à envisager plus fréquemment.
- leur nature et composition ont également évolué compte tenu des réactifs et polymères utilisés pour le traitement, ne permettant plus d'envisager un épandage agricole des boues (tel que prévu dans l'arrêté préfectoral pris en 2017).



Une étude de maîtrise d'œuvre a été engagée en 2021 afin de définir une filière pérenne de gestion et de valorisation/évacuation des boues produites par l'usine de Kerlouron. Cette étude a été confiée au bureau d'étude CYCL'Eau Ingénierie, afin de confirmer le type de filière et d'exutoire le plus approprié au site. Montant du marché de MOe : 90 000 € TTC.

◦ Désenvasement des réserves d'eau brute et remplacement d'équipements hydrauliques

Les étangs de Moulin Neuf et Baniguel, retenues d'eau brute utilisées pour la production d'eau potable par l'usine de Kerlouron, font l'objet d'un envasement très important lié aux apports de sédiments transportés par la rivière de l'Aber Wrac'h. Il est nécessaire de procéder à leur curage afin d'assurer la continuité de production d'eau en maintenant le volume utile de stockage.



Les phases diagnostics et études préliminaires ont commencé en octobre 2021 : mesures bathymétriques, analyses des sédiments, diagnostic des équipements (...) Montant de la mission de MOe : 95 364 € TTC, montant estimé des travaux en 2021 : 540 00 € TTC

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite des études, consultation des entreprises et démarches réglementaires.

Historiquement, le Syndicat des Eaux déploie des actions spécifiques sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h en amont de la prise d'eau. Ce programme s'articule autour des thématiques du **bocage, du suivi de la qualité de l'eau, d'actions agricoles, de l'animation et du suivi**

financier. Il répond également aux enjeux et objectifs plus larges du SAGE du Bas-Léon et est donc à ce titre intégré au Contrat Unique de Territoire, dans les volets transversaux. RDV page 12, vous y trouverez plus de détails !



SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

eaux
souterraines

Une campagne d'analyse des eaux souterraines, afin de suivre l'évolution des taux de nitrates, a lieu tous les 2 ans sur le BV Aber Wrac'h en amont de la prise d'eau :

1. Dans les puits (prof. < à 10m) et sources

- 78 % des prélèvements se trouvent en dessous des 50 mg/l en 2021 (16 % en 2006)
- un seul puits > à 100 mg/l

2. Dans les forages (prof. > à 10m)

- 39 % des prélèvements se trouvent en dessous des 50 mg/l en 2021 (21 % en 2006)
- aucun prélèvement > à 100 mg/l

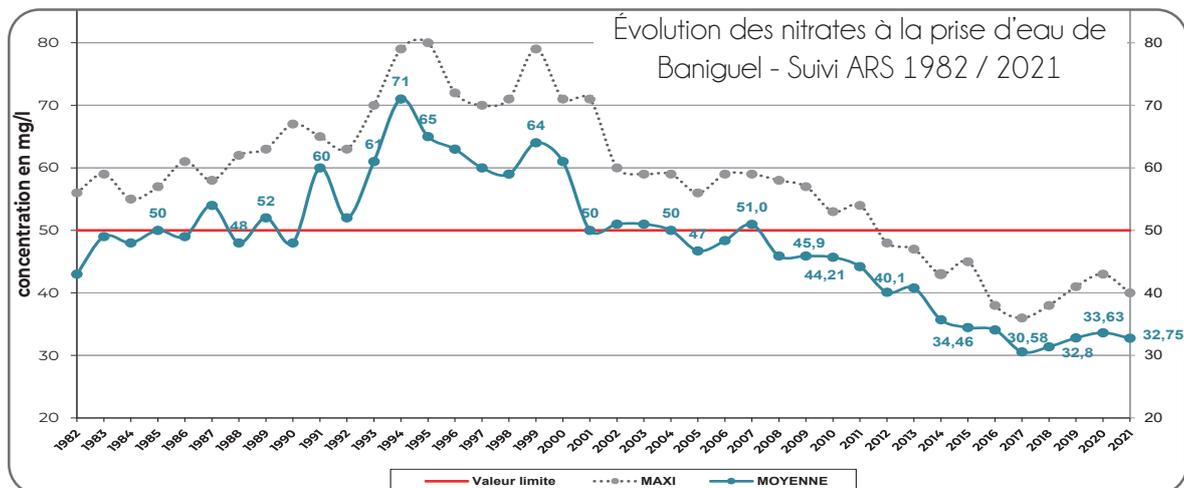
Les tendances observées permettent de visualiser une baisse lente mais constante des taux de nitrates. En effet, le temps de réponse du milieu est bien plus long dans les eaux souterraines que dans les eaux de surface.



à la prise
d'eau

SUEZ réalise également un suivi, consigné dans un tableau de bord annuel :

- moyenne de 32,45 mg/l de nitrates à la prise d'eau en 2021,
- taux de conformité de 100% sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques.



ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE

Accompagnement individuel des agriculteurs

Les principales demandes 2021 (une douzaine) ont concerné :

- les MAEC dont :
 - 3 sur la MAEC « entretien du bocage »
 - 3 sur la MAEC « herbe HE02 »
- la gestion de l'herbe des bords de route,
- les couverts végétaux sous maïs et après céréales,
- les aides sur l'agroécologie.



Campagne d'analyses de reliquats azotés

Sur les parcelles de périmètres de protection de captage : 11 agriculteurs concernés et conseils en conséquence.



MILIEUX AQUATIQUES

Travaux de continuité écologique



Préparation du dossier de restauration du ruisseau de Kernilis



Fin des travaux du ruisseau du Creyer (Folgoët)



Complément de travaux à Kerellec (Ploudaniel)



2.1 km du ruisseau du Naount (Kernilis) entretenu par l'AAPPMA

Entretien de rivière



BOCAGE

En chiffres

6477 arbres et arbustes plantés

Participation à la démarche «Végétal Local»



9,7 km de travaux de plantation et talutage



Développement de la thématique « gestion durable des haies »



3 axes développés dans le cadre de Breizh Bocage sur l'Aber Wrac'h et la Flèche :

- **Travaux, entretien, expérimentation**
16 bénéficiaires (11 agriculteurs, 3 particuliers, 2 collectivités)
- **Information sensibilisation**
sorties terrain / co-animation d'ateliers
diffusion lettres d'information
interventions auprès de scolaires
- **Gestion et valorisation**
chantier de gestion des haies et autres

BUDGET ANIMATION : 32 500 € TTC

TRAVAUX HIVER 2021/2022 : 121 457 € TTC

RÉFÉRENT VÉGÉTAL LOCAL : forfait de 2000 € TTC

ZOOM SUR...

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon a organisé une sortie terrain sur la biodiversité dans le bocage en partenariat avec la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor. Au programme : les auxiliaires de culture, les continuités écologiques et la gestion durable des haies. Plus d'une trentaine d'agriculteurs, élus, techniciens et riverains

a participé à cette journée. Le bénéfice des interactions entre haies et parcelles agricoles a été présenté : il y a jusqu'à 20 fois plus de lombrics au pied d'une haie que dans une parcelle, un chêne peut abriter 284 espèces d'insectes différents, l'aubépine près de 150.

Sortie terrain « Bocage & biodiversité »



3 SAGE du BAS-LÉON



Le territoire s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique de construction concertée des programmes environnementaux élaborés en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux associés. Il s'agit d'une volonté partagée des acteurs du territoire de passer d'une logique de programmes multithématiques à une logique de projets intégrés de gestion de l'espace. Cette démarche s'est formalisée, en 2020, au travers :

- D'UN CONTRAT TERRITORIAL BAS-LEON 2020 - 2022
- D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE 2020 - 2025
- D'UNE FEUILLE DE ROUTE 2020 - 2022

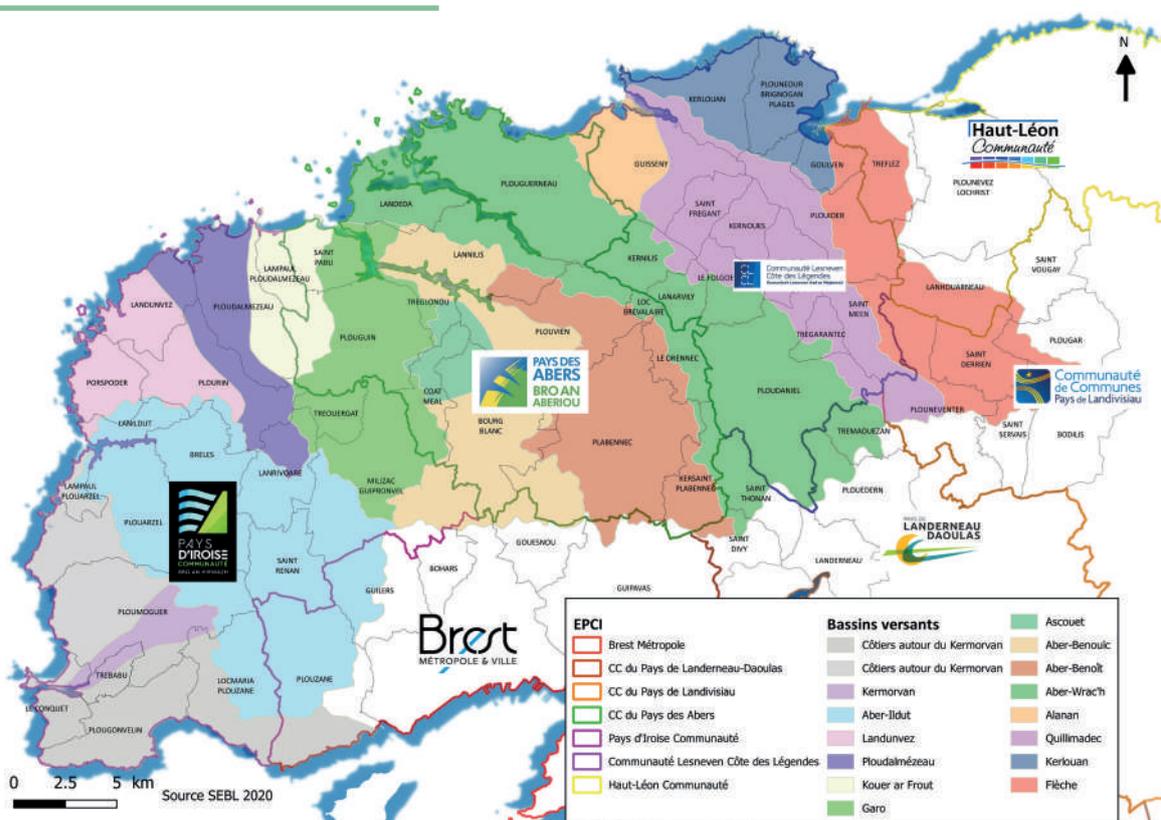
Président de la CLE :
Christophe BELE



ANIMATION - COORDINATION

Le périmètre du SAGE du Bas-Léon a été défini par arrêté préfectoral le 15 février 2007. Il couvre l'ensemble des bassins versants hydrographiques des cours d'eau situés entre la pointe ouest du département du Finistère (Le Conquet) et la grève de Goulven (Tréfleze).

D'une surface de 910 km², il réunit 56 communes, dont 45 en totalité.



2021

Mise à jour de la composition de la CLE (de 36 à 28 membres)

- 3 réunions de CLE & 2 bureaux
- 4 commissions thématiques
- 3 réunions du groupe « animateurs Bas-Léon »

Démarche d'accompagnement des captages prioritaires

Étude profil conchylicole des Abers

Présentation et avis sur le SDAGE 2022/2027

200 exemplaires du tableau de bord réactualisé distribués



COMMISSIONS THÉMATIQUES



Commission AEP à Lesneven



Commission littorale à Plouguerneau



Commission gestion différenciée et bocage à Ploudaniel



Commission milieux aquatiques à Saint-Renan

Ces temps d'échanges visaient à élargir la concertation et l'information sur les enjeux de l'eau et du SAGE, au-delà des membres de la CLE. Ils ont permis de discuter sur le terrain des actions menées ou à envisager, d'illustrer les problématiques rencontrées. C'était également l'occasion d'introduire le nouveau SDAGE Loire-Bretagne 2022/2027 et ses incidences sur le Bas-Léon. Près de 25 personnes étaient présentes à chaque commission.



ACCOMPAGNEMENT, COMMUNICATION & SENSIBILISATION

en chiffres

65 particuliers sensibilisés à la flore spontanée en ville lors de 3 déambulations

600 élèves de 7 écoles différentes sensibilisés à la protection de l'eau via le spectacle «L'eau, une ressource durable» de Planète Mômes



Phase de création d'un Escape Game «Mission AQUA»

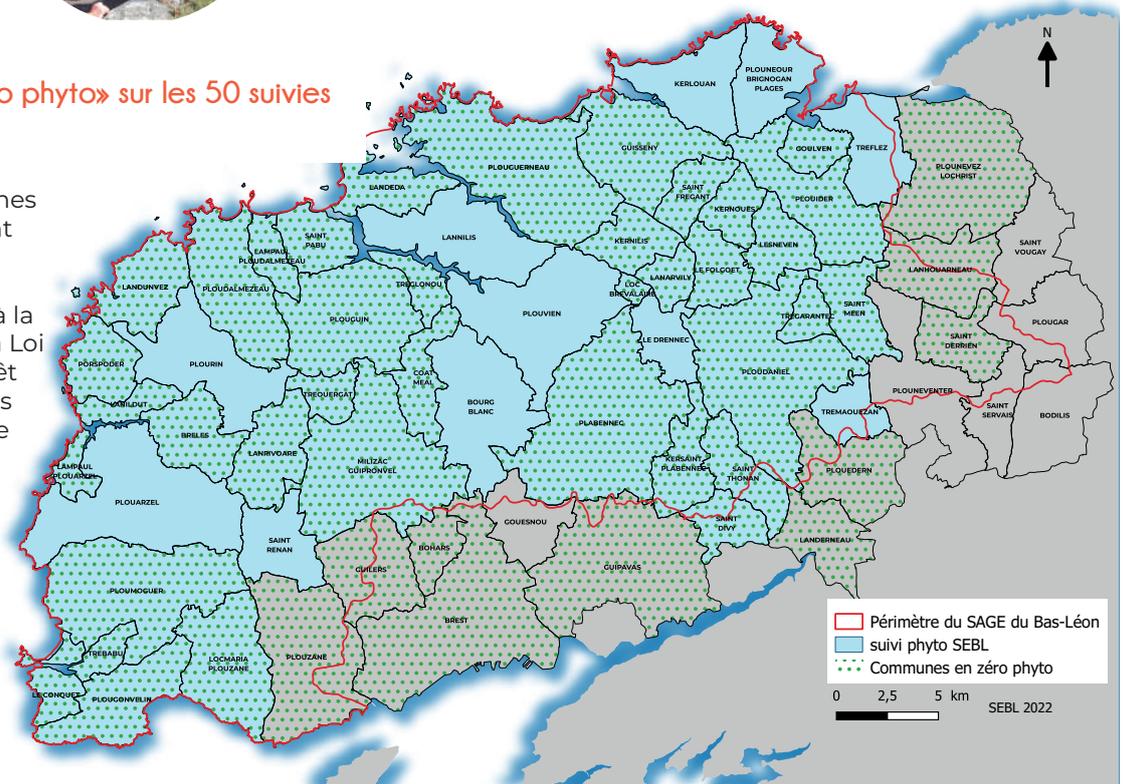


1 lettre d'informations «Phyto'BV» et diverses communications mails



39 communes en «zéro phyto» sur les 50 suivies

6 communes, très proches de l'objectif fin 2020, ont franchi le cap du «zéro phyto» en 2021. De bonne augure face à la nouvelle évolution de la Loi Labbé au 1/07/2022 (arrêt des traitements dans les cimetières et terrains de football non clos).





ACTIONS AGRICOLES



**Ferme ouverte
« Agroforesterie »**



**53 exploitations et 3 364 ha
engagés en MAEC «système»
5.5% de la SAU du SAGE**



**Réunion « bout de champ »
zone humide à Guissény**



**4 comités de pilotage
« captages prioritaires »**



**Concours Prajou an
Arvorig**

ZOOM SUR.

Un accompagnement spécifique des agriculteurs concernés par des surfaces agricoles sur des périmètres de protection de captage a été mis en place.

Les captages concernés sont ceux de :

- Lannuchen (Le Folgoët)
- Roudous (Ploudaniel)
- Kerzulant (Kernilis)
- Troménec (Landéda)

45 diagnostics d'exploitation ont permis d'apporter un conseil

individualisé, notamment sur l'équilibre de la fertilisation afin d'éviter les surplus d'azote et donc des concentrations en nitrates.

De plus, suite aux nouvelles dispositions concernant les métabolites de pesticides, une information spécifique a été faite sur le produit métolachlore. Il s'agit d'un désherbant mais à l'origine de la détection dans les eaux brutes du métabolite ESA-métolachlore.

Captages prioritaires



MILIEUX AQUATIQUES / SAGE



La délégation de l'exercice de la compétence GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques) a été confiée, en 2020, au SEBL sur les rivières Aber Wrac'h, Quillimadec et Flèche par les EPCI référents.

Cette thématique milieux aquatiques est donc aujourd'hui en grande partie intégrée dans les volets transversaux du Contrat de Territoire Unique Bas-Léon.

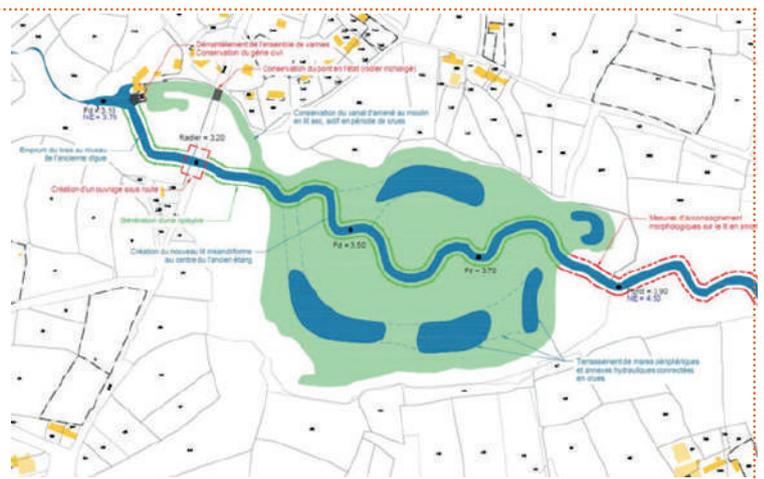
Missions :

- conseils auprès de collectivités, particuliers, agriculteurs,
- suivi du dossier de l'étang du Pont (Etude de restauration de la continuité écologique) : diagnostic, concertation, étude de scénarios et assistance auprès de la CLCL,
- mise en œuvre des programmations de restauration et entretien des cours d'eau,
- suivi des rivières et des pollutions éventuelles.

FIN DE L'ÉTUDE ÉTANG DU PONT

Malgré un contexte d'opposition d'une association de riverains, le scénario retenu par la CLCL et validé par l'ensemble des acteurs de l'eau est celui du retour à un milieu de rivière méandrique, supprimant de fait l'étang dont l'envasement était inéluctable. Les études d'affinage de ce scénario seront menées en 2022 pour un début des travaux en 2023.

Un projet de valorisation pédagogique du site a été étudié et fera l'objet d'une large consultation.





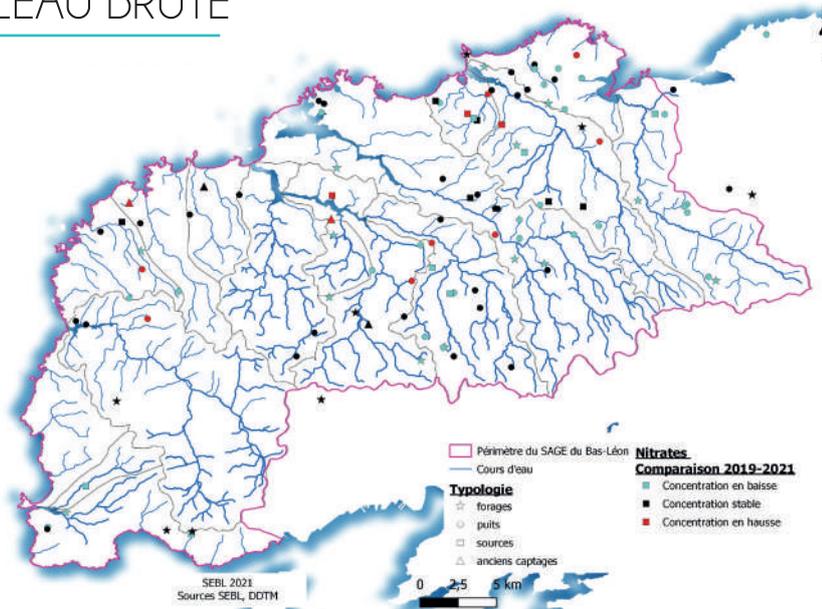
SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE

SAGE

Un suivi pluriannuel mutualisé est déployé à l'échelle du SAGE depuis 2017. Les objectifs sont multiples :

- rationaliser les coûts,
- harmoniser les protocoles de suivi,
- suivre la qualité des eaux sur les très petits cours d'eau côtiers (nitrates, phosphore, pesticides),
- suivre les eaux souterraines (nitrates et pesticides).

En 2021, 120 ouvrages (sources, puits et forages) ont fait l'objet d'une analyse nitrates et, 21 d'entre eux ont bénéficié d'une recherche de pesticides (464 molécules recherchées).



ÉTUDES

◦ Étude « Vasière »

Deux sites du territoire sont concernés par la prolifération des algues vertes sur vasières :

- l'anse de Goulven,
- l'estuaire de l'Aber Wrac'h.

L'étude IMPRO (Impact du sédiment sur les PROliférations de macroalgues sur vasières) a été lancée en 2019 et est portée par un consortium scientifique. Une partie des résultats a été présentée au comité de pilotage en 2021, les conclusions de l'ensemble de l'étude seront rendues en 2022.



◦ Profils conchylicoles sur les Abers Wrac'h et Benoît

Cette étude a été pilotée et réalisée en interne par le Syndicat en 2021 et fera l'objet d'une restitution en 2022 :

- recensement et compilation de l'ensemble des données disponibles,
- suivi des COPIL des schémas directeurs assainissement et AEP portés par les EPCI (CLCL, CCPA, CCPLD),
- suivi du COPIL de l'étude de profil de pêche à pieds de la Baie de Goulven (CLCL),
- élaboration d'un rapport d'étude.

L'objectif est de pouvoir bénéficier de majorations d'aides de l'Agence de l'Eau (pour les ouvrages polluants) sur :

- **les travaux d'assainissement collectif** (suppression des déversements d'eaux usées, mise en conformité des STEP pour raison hydraulique, traitement bactériologique) à hauteur de 50 %,
- **Les travaux de réhabilitation des ANC** à hauteur de 30%.

Et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le volet bactériologique.



BILAN FINANCIER SAGE

BUDGET ANIMATION du SAGE : 123 300 €

COMMUNICATION / SENSIBILISATION :
17 100 €

BUDGET CONTRAT DE TERRITOIRE UNIQUE

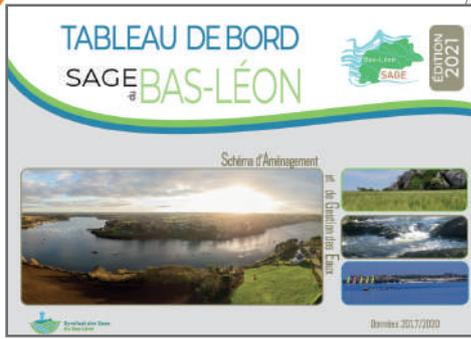
248 000€ TTC, dont

- Milieux aquatiques 60 000 €
- Actions agricoles 68 000 €
- Qualité de l'eau 52 000 €
- Piégeage 7 000 €

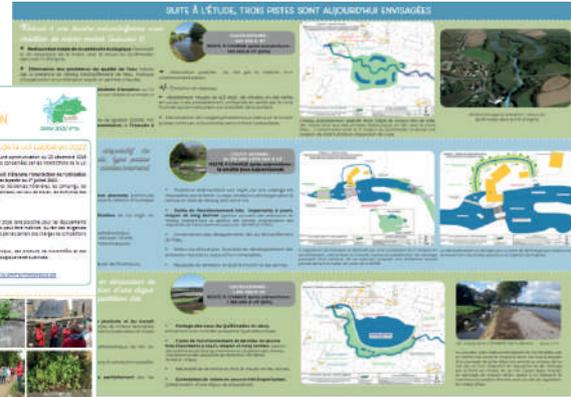


COMMUNICATION

Diffusion du tableau de bord du SAGE (200 exemplaires)



Lettres d'information (MAEc, «phyto» communes)



Flyer informatif Etang du Pont



APPEL À PROJETS

Trames verte & bleue / biodiversité



Gestion des bords de route : démonstrations et zones tests de fauche exportée



Inventaire faune/flore sur les parcelles du SEBL réalisé par des étudiants en GCBIO (UBO),



Concours CGA Agroforesterie : 8 agriculteurs participants



INRAE Etude écopaysage et grain bocager, continuité trame verte

ZOOM SUR ...

Afin de pérenniser le maillage bocager existant du Bas-Léon, le Syndicat des Eaux (en collaboration avec le G4DEC, Bruded, Energence et la CCPA) a impulsé une dynamique d'information et d'amélioration des connaissances sur la gestion durable des haies et la valorisation énergétique du bois de bocage. A ce titre, une rencontre a été organisée avec les élus de Plouaret

et Ploumiliau (Lannion Trégor Communauté) ainsi que des agriculteurs et les gérants de la SCIC Bocagénèse. Cette société produit, stocke et vend des plaquettes de bois (bocager, bois d'oeuvre, paillage). Un travail collectif qui se traduit par l'implication de tous dans le déploiement des chaudières biomasse.

La gestion durable du bocage



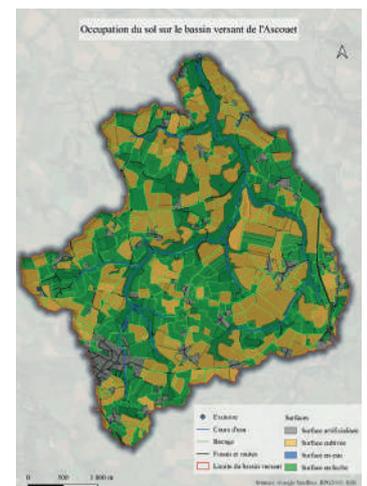
Innovation AELB / les transferts d'hydrosédimentation

Cette étude innovante sur le parcours de l'eau découle d'une méthode élaborée par un chercheur de l'Université de Caen pour faire le lien entre la structure paysagère (talus en bas de pente, fossé, ZH ...) et les transferts hydrosédimentaires. L'objectif est de définir « le parcours de l'eau » et de déterminer les parcelles les plus soumises à l'érosion du sol et les parcelles les plus contributrices à la dégradation de la qualité de l'eau (simulation sur des BV de moins de 20 km²).

3 BV ciblés d'environ 14 km² :

- BV Ploudalmézeau : Ploudalmézeau, Plourin, Landunvez
- BV Ascouet : Tréglonou, Coat-Méal, Bourg Blanc, Plouvien
- BV Flèche : Tréfleze, Plouider, (St Méen)

Après études de terrain et diagnostics, les données ont été compilées dans un modèle cartographique (LASCAR) et permettront de faire des propositions d'aménagements à l'échelle de la parcelle.



4 RESSOURCES

Fort d'un effectif de 12 agents, caractérisés par des compétences techniques spécialisées, le Syndicat est amené à s'adapter sans cesse aux évolutions du cadre réglementaire des collectivités ainsi qu'aux politiques publiques en lien avec la gestion de l'eau. Dans ce cadre, une réflexion sur l'organisation des services a été décidée et un audit organisationnel a démarré en 2021.

Autres dossiers majeurs de l'année 2021 :

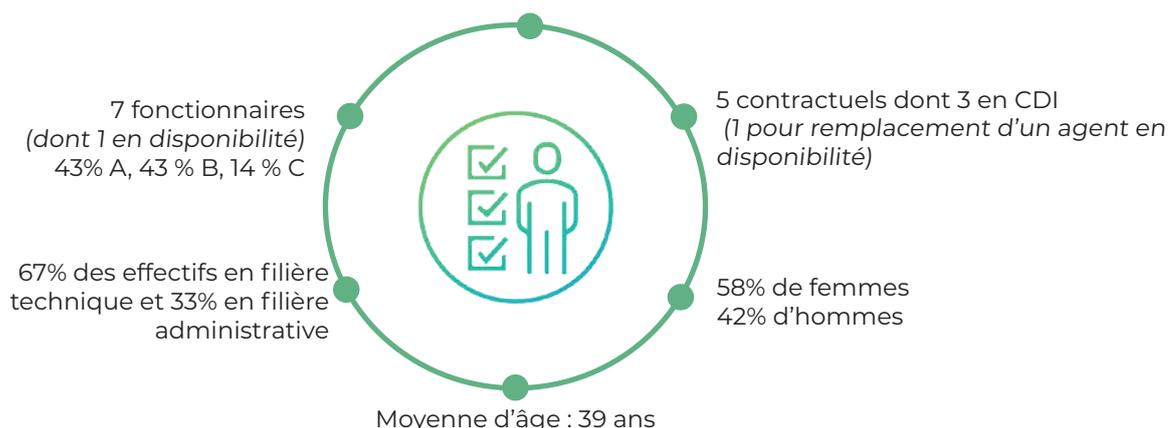
- le plan de formation 2021-2023 (approuvé par le comité syndical le 23/06/2021)
- la mise en place effective des Lignes Directrices de Gestion (LDG) au 1er janvier 2022, après avis du Comité Technique et arrêté de l'autorité territoriale. Révisables tous les 2 ans, elles constituent le document de référence pour la gestion des RH du Syndicat. Ainsi, les décisions relatives à la mobilité des agents, aux avancements de grade et à la promotion interne seront guidées par les LDG.



RESSOURCES HUMAINES

Masse salariale : 493 172 €

12 agents représentant 11,22 ETP



ZOOM sur ...

21 jours de formation suivies dont 16 jours au titre de la formation obligatoire Hygiène et Sécurité au Travail :

- recyclage habilitation pour non électricien (2 agents)
- protection incendie (10 agents)
- assistant de prévention (1 agent)

Le plan de formation

- recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (1 agent)

Le personnel participe régulièrement à des journées techniques ou des webinaires organisés par plusieurs réseaux : ATBVB, APPCB, AFAC, OFB, BRGM, AELB...). Ces sessions permettent de suivre les évolutions des politiques de l'eau et de partager avec les experts.

En Bref

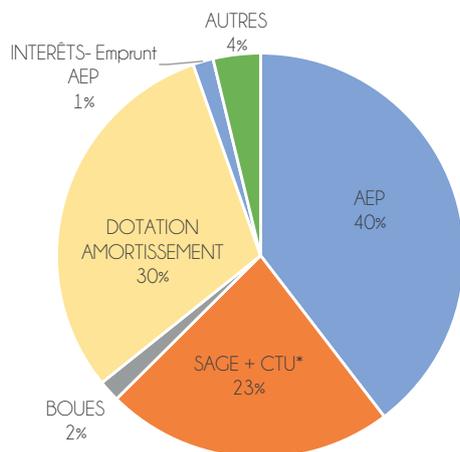
- 1 départ (agent technique) et recrutement d'un nouvel agent en conséquence (prise de fonction 2022)
- 1 assistante au secrétariat employée via une convention avec l'AGDE (0,4 ETP)
- Accueil d'un stagiaire étudiant en MASTER sur 6 mois: travail sur l'étude des transferts hydrosédimentaires,
- Suivi et évaluation annuelle du Document Unique des risques professionnels,
- Participation au contrat de prévoyance.



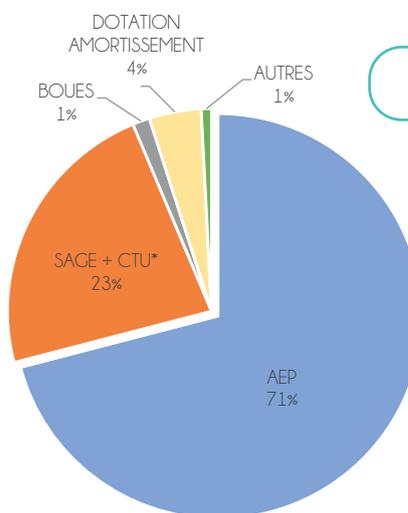
Compte administratif 2021

Le Syndicat a clôturé son exercice 2021 avec un solde d'exécution cumulé de 3 997 715€. Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 5 886 538 € et 9 884 253 €. Leur répartition entre fonctionnement et investissement est présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT (avant report du résultat)



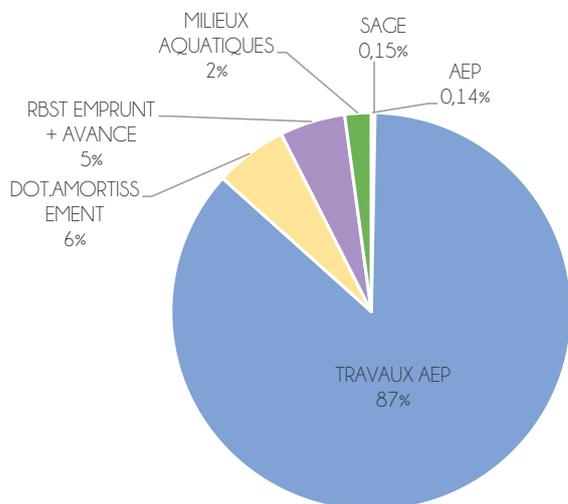
Dépenses de fonctionnement :
1 451 265 €



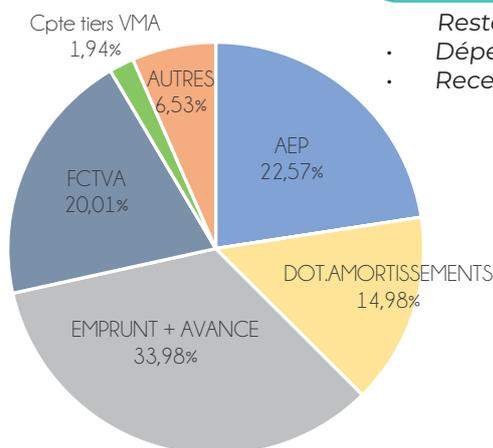
Recettes de fonctionnement :
1 040 892€

Report de résultat
2020 : 519 678 €

INVESTISSEMENT (avant report des excédents antérieurs)



Dépenses investissement : 3 522 362 €



Recettes investissement : 2 942 813 €

Solde d'exécution
investissement 2020 :
3 577 491 €

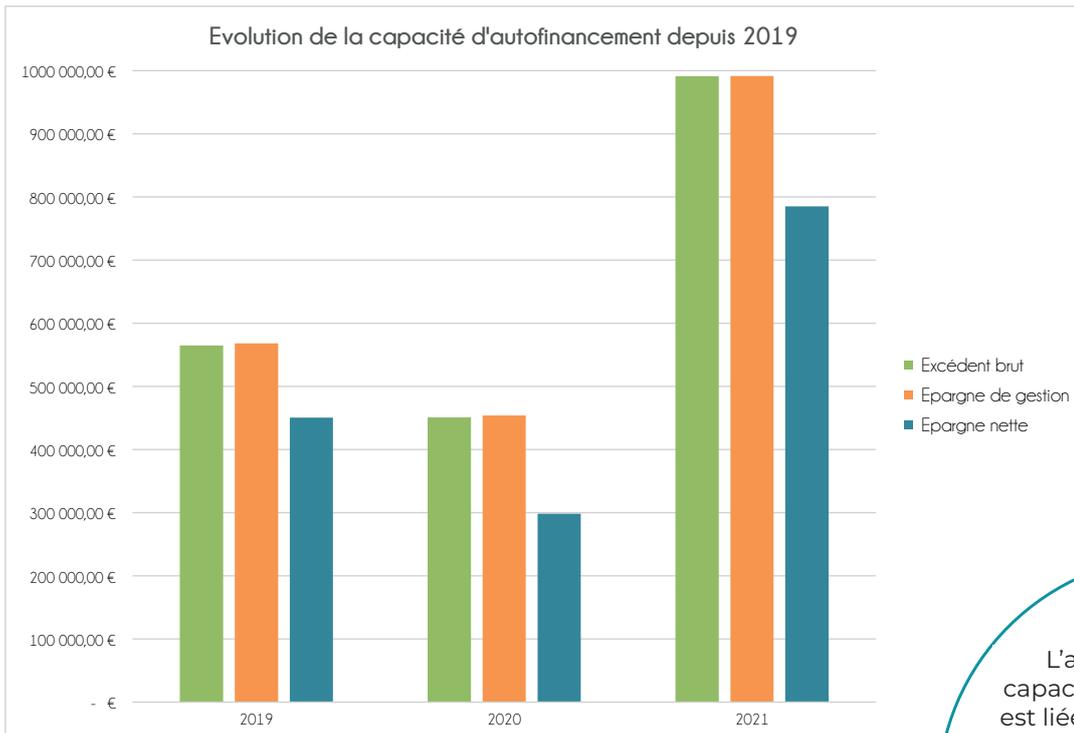
Reste à réaliser :
• Dépenses : 912 911 €
• Recettes : 803 380€

- la catégorie "AUTRES" correspond majoritairement aux opérations de travaux de modernisation des unités AEP des collectivités (remboursement des avances sur travaux),
- concernant le volet "milieux aquatiques", il s'agit d'opérations de compte de tiers dans le cadre de la compétence GEMA déléguée au SEBL.

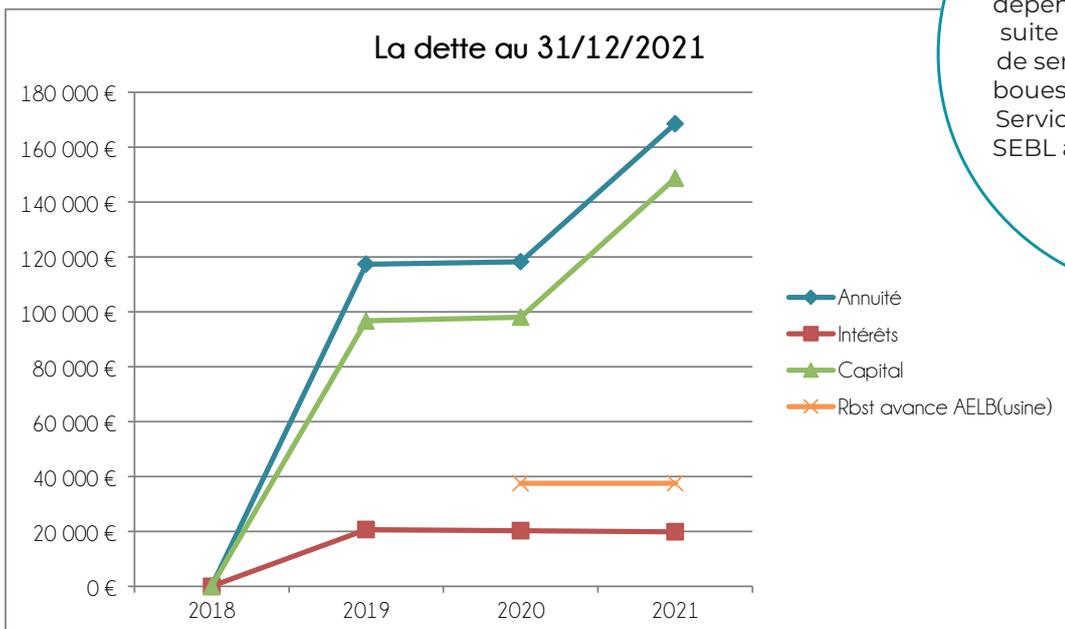


933 écritures comptables : 775 mandats et 158 titres

Évolution de l'épargne et de la dette



L'augmentation de la capacité d'autofinancement est liée à une diminution des dépenses de fonctionnement, suite à l'arrêt de la prestation de services de traitement des boues de stations d'épuration. Service qui était assuré par le SEBL auprès de ses adhérents jusqu'en 2020.



Marchés publics en cours



Marché de travaux pour l'**interconnexion Saint-Renan 1**



Marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en place d'une **filière de traitement des boues à l'usine de Kerlouron**



Marché à bons de commandes pour le **réseau de suivi de la qualité de l'eau**, mutualisé à l'échelle du SAGE



Marché de travaux **Breizh Bocage**



Marché de **travaux de curage et de remplacement des équipements hydrauliques** des retenues d'eau du Syndicat



SUPPORTS & PARUTIONS

Que ce soit dans la presse locale ou spécialisée, dans les bulletins communaux ou via le site internet, le Syndicat des Eaux communique sur ses actions et sensibilise le grand public à la gestion et la protection des ressources et des milieux.

Tout comme 2020, l'année 2021, a été marquée par la pandémie et plusieurs actions de communication ont été reportées ou annulées.



1 site internet visité 8 363 fois en 2021 (+20% par rapport à 2020) et mis à jour régulièrement



Plus de 50 articles mentionnant les actions du SEBL dans la presse



1 pochette de présentation du SEBL contenant 11 fiches thématiques créée et distribuée à plus de 250 exemplaires



COOPÉRATION INTERNATIONALE

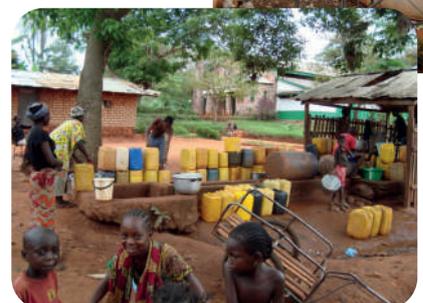


SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Loi «Oudin-Santini» permet aux établissements publics et syndicats chargés de l'eau potable et de l'assainissement de financer des actions de coopération et de solidarité internationale, dans la limite de 1% de leur ressource.

En 2021, le Syndicat a apporté son soutien à :

- l'association EBB, Evit Bugale Ar Bed, pour la construction d'un forage au Togo (500 €),
- l'association Échanges et Coopération pour poursuivre la construction de puits et de mini-stations d'eau à Madagascar (2000€),
- l'association AMB, Amitiés Madagascar Bretagne, pour la création de bornes fontaines (1 500€).





GLOSSAIRE

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
AEP : Alimentation en Eau Potable
AFAC : Association Française de l'Arbre Champêtre
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANC : Assainissement Non Collectif
Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AP : Appel à Projet
APPCB : Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne
ARS : Agence Régionale de Santé
ATBVB : Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne
AW : Aber Wrac'h

BV : Bassin Versant
BM : Brest métropole
BB2 : Programme Breizh Bocage 2
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CCPA : Communauté de Communes du Pays des Abers
CCPI : Communauté de Communes du Pays d'Iroise (Pays Iroise Communauté au 01.01.2017)
CCPL : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
CGA : Concours Général Agricole
CLCL : Communauté Lesneven - Côte de Légendes
CCPLD : Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas (CAPLD - Communauté d'Agglomération- au 1er janvier 2022)
CD29 : Conseil Départemental du Finistère
CLE : Commission Locale de l'Eau
COPIL : Comité de Pilotage
COS : Comité d'Oeuvre Sociale
CT : Contrat de Territoire

DCE : Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE)
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DLE : Dossier Loi sur l'Eau
DN : Directive Nitrates
DSP : Délégation de Service Public
DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FI : Flèche

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

HLC : Haut-Léon Communauté

INRAE : Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

MO : Maîtrise d'Ouvrage
MOe : Maîtrise d'Oeuvre
MAEc : Mesure Agri-Environnementale et climatique

NO3- : Nitrates

OFB : Office Français de la Biodiversité (ex AFB)

P : Phosphore
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PAEc : Projet Agri-Environnemental et climatique
PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PE : Prise d'Eau
PPC : Périmètre de Protection de Captage (alimentation en eau potable)
PRO : Projet (interconnexion)
PTE : Projet de Territoire Eau

RGPD : Règlement Général de Protection des Données
RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité des Services

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAEP : Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIG : Système d'Information Géographique
SEBL : Syndicat des Eaux du Bas-Léon (historiquement dénommé SMLB jusque début 2018)
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
STEP : STaTion d'EPuration

TVB : Trame Verte et Bleue

UBO : Université Bretagne Occidentale

VMA : Volet Milieux Aquatiques

ZH : Zone Humide



**Syndicat des Eaux
du Bas-Léon**

Syndicat des Eaux du Bas-Léon
2 route de Pen Ar Guéar
29260 KERNILIS
02 98 30 75 27
secretariat.syndicat.basleon@wanadoo.fr
www.syndicateauxbasleon.bzh